

## GUILLAUMOT Anne

---

**Objet:** TR: PLU HERMONVILLE  
**Pièces jointes:** 20230201 courrier CUGR.pdf; 1\_Notice presentation.pdf; 3A\_Réglement écrit.pdf; ARRETE PAS EE HERMONVILLE.pdf

---

**De :** DEVYNCK REYNALD [<mailto:devynck.reynald@marne.fr>]  
**Envoyé :** mercredi 1 février 2023 11:57  
**À :** ROBY Françoise  
**Cc :** LARCHET SOPHIE; BP-DRD-CIP-NORD; Mairie-HERMONVILLE; IVERNEL ANNE-MARIE; GENTILHOMME SAMANTHA  
**Objet :** RE: PLU HERMONVILLE

Bonjour,

Par courrier, en date du 30 janvier, vous nous avez fait par du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Hermonville.

Cette MS3 porte sur la modification des dispositions réglementaires pour les zones UA, UBa et UBc, dans le cadre du projet de construction d'un EHPAD.

En retour, je vous informe que les documents transmis n'appellent pas de remarque particulière de ma part.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement,

Reynald DEVYNCK  
Responsable CIP  
Direction des Routes Départementales  
tél.+33326776558 . mobile +33607754230  
[devynck.reynald@marne.fr](mailto:devynck.reynald@marne.fr)



CIP Nord (Reims)  
12, rue André F.J. Rieg . BP 351  
51688 Reims Cedex 2



Retrouvez-nous sur [www.marne.fr](http://www.marne.fr)



*N'imprimez ce mail qu'en cas de nécessité*

---

**De :** LARCHET SOPHIE <[larchet.sophie@marne.fr](mailto:larchet.sophie@marne.fr)>  
**Envoyé :** mercredi 1 février 2023 11:40  
**À :** DEVYNCK REYNALD <[devynck.reynald@marne.fr](mailto:devynck.reynald@marne.fr)>  
**Objet :** PLU HERMONVILLE

Bonjour,

Ci-joint le courrier de la CUGR.

Bien cordialement  
 Sophie LARCHET

Secrétaire  
Direction des Routes Départementales  
[larchet.sophie@marne.fr](mailto:larchet.sophie@marne.fr)

CIP Nord (Reims)  
12, rue André F.J. Rieg - BP 351  
51688 REIMS Cedex 2



Retrouvez-nous sur [www.marne.fr](http://www.marne.fr)



*N'imprimez ce mail qu'en cas de  
nécessité*

---

Ce message et tous les fichiers s'y rattachant sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de leur destinataire. Toute utilisation, reproduction, diffusion ou publication, totale ou partielle, par une personne autre que le destinataire est interdite, sauf autorisation expresse du Département de la Marne. Si vous recevez ce message par erreur et/ou si vous n'êtes pas le destinataire désigné de ce message, merci de le détruire, ainsi que ses pièces jointes, sans en garder copie et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Tout message électronique est susceptible d'altération et le Département de la Marne décline toute responsabilité au titre de ce message dans l'hypothèse où il aurait été altéré, déformé, falsifié. Ce message électronique ne constitue pas un document officiel. Seuls les documents revêtus de la signature du Président du Conseil départemental de la Marne ou d'un de ses délégués sont de nature à engager le Département de la Marne.